

Une partition de Beethoven restituée par un musée tchèque à ses propriétaires

En mars 1939, la famille Petschek avait tenté, sans succès, d'envoyer la partition à l'étranger, attirant sur elle l'attention de la Gestapo

Par **KAREL JANICEK**

4 décembre 2022, 17:22



Partition de la main de Ludwig van Beethoven, alors dans la collection du Musée morave de Brno, le 30 novembre 2022, à Brno, en Slovaquie (Crédit : Šálek Václav/CTK via AP)

PRAGUE – Une partition de la main de Ludwig van Beethoven a été restituée aux héritiers de la famille la plus riche de ce qui était alors la Tchécoslovaquie d'avant la Seconde Guerre mondiale, dont les membres avaient dû fuir pour échapper à la Shoah.

Le Musée morave de la ville de Brno avait depuis plus de 80 ans dans ses collections la partition originale du Quatuor à cordes en si bémol majeur, opus 130, de Beethoven.

Le musée a exposé la partition pour la première fois cette semaine, avant de la remettre à ses propriétaires légitimes.

« C'est l'un des objets les plus précieux de nos collections », confiait Simona Šindelářová, conservatrice du musée.

Le musée a expliqué qu'une loi relative à la restitution des biens spoliés par les nazis avait rendu cet heureux dénouement possible.

La manière dont la famille en question, enrichie par l'industrie minière et bancaire en Europe centrale après la Première Guerre mondiale, s'était initialement procurée la partition de l'un des derniers quatuors du compositeur allemand n'est, à ce stade, pas connue.

« Nous regrettons d'avoir dû nous en séparer, mais il était évidemment légitime qu'elle revienne à la famille Petschek », a confié Šindelářová.

Beethoven a composé le Quatuor à cordes en si bémol majeur en six mouvements entre 1825 et 1826, dans le cadre d'un travail sur une série de quatuors commandés par le prince russe Nicolas Galitzine. La première avait eu lieu en

mars 1826 au Musikverein de Vienne, en Autriche.

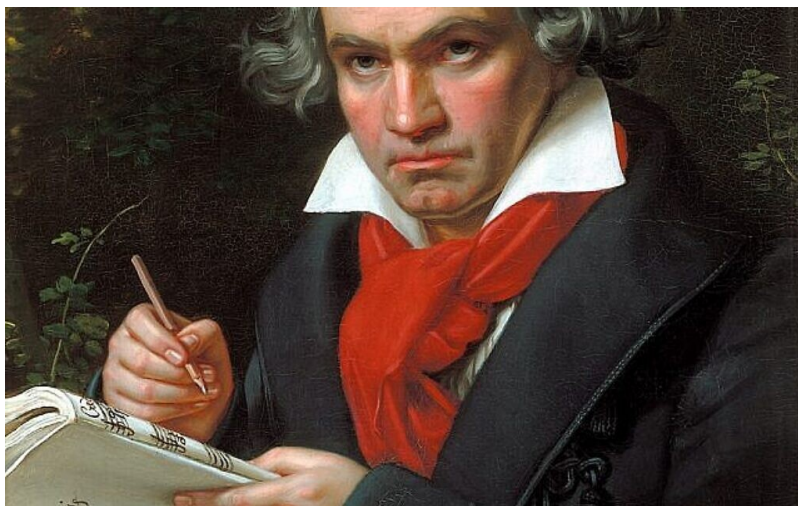


Partition originale de Ludwig van Beethoven de la collection du Musée morave de Brno, le 30 novembre 2022, à Brno, en Slovaquie (Crédit : Šálek Václav / CTK via l'AP)

Des musées, archives et bibliothèques en République tchèque, France, Allemagne, Pologne et aux États-Unis se partagent près de 300 pages de l'œuvre complète.

On sait que Beethoven, décédé en 1827, avait confié la partition à son secrétaire, Karl Holz, et que deux propriétaires privés – au moins – à Vienne l'ont possédé avant les Petschek.

La famille avait tenté, sans succès, d'envoyer la partition à l'étranger par la poste, en mars 1939, alors que la Tchécoslovaquie était sous occupation nazie, ce qui avait eu pour effet d'attirer l'attention de la Gestapo.



Portrait de 1820 de Ludwig van Beethoven en train de composer la Missa Solemnis. (Crédit : Domaine public/Wikipédia)

Selon Šindelářová, les Allemands avaient demandé à un expert du Musée morave de l'époque d'attester que la partition était bien de la main de Beethoven, ce « qu'il avait nié afin qu'il ne tombe pas entre les mains » des occupants.

Ce mensonge aurait pu coûter cher au musée, mais la ruse a fonctionné et le musée a été autorisé à conserver la partition. Cela n'a pas empêché les nazis de saisir la plupart des biens et possessions de la famille Petschek, que le régime communiste tchécoslovaque a nationalisés après-guerre.

Depuis les États-Unis, où il avait trouvé refuge, Franz Petschek, qui avait dirigé les entreprises minières de la famille en Tchécoslovaquie, a tenté de récupérer la partition, sans succès, en raison des divisions d'après-guerre en Europe et du rideau de fer qui s'était abattu sur le continent.

Le Musée morave a conclu un accord, le 3 août dernier, pour restituer la partition aux héritiers de son propriétaire légitime.

D'autres familles revendiquant des biens et objets de valeur perdus ou spoliés au moment de la Seconde Guerre mondiale attendent toujours le règlement de leur demande.

Beethoven String Quartet in B-flat major, Op. 130: V. Cavatina (ar...



Anne Webber, coprésidente de la Commission for Looted Art in Europe, dont le siège se situe à Londres, estime qu'en dépit des efforts de 47 pays, qui ont accepté en 2009 de régler les injustices nées de la Shoah, « la perspective d'une restitution des œuvres spoliées s'amenuise ».

« 90 % environ des œuvres d'art recherchées par les familles n'ont été ni retrouvées ni restituées », expliquait Webber lors d'une conférence à Prague, le mois dernier, destinée à faire le bilan des progrès réalisés depuis l'adoption de la Déclaration non contraignante de Terezín.

Cette déclaration invite les gouvernements à faire leur possible pour restituer les biens communautaires et religieux juifs spoliés par les nazis, les fascistes et leurs collaborateurs, et leur recommande de mettre en œuvre des programmes pour régler le problème des immeubles et terrains privés.